



Comité de pilotage des sites Natura 2000 de l'Oisans

- « Marais à Laîche bicolore, prairies de fauche et habitats rocheux
du Vallon du Ferrand et du Plateau d'Emparis » (FR8201736)
« Landes, tourbières et habitats rocheux du Massif du Taillefer » (FR8201735)
« Plaine de Bourg d'Oisans et ses versants » (FR8201738)
« Forêts, landes et prairies de fauche des versants du Col d'Ornon » (FR8201753)
25 mars 2025

Présents

ARNAUD Michel – EDF Hydro Alpes
BALME Maud – Communauté de Communes de l'Oisans
BUTIN Jean-Baptiste – Direction départementale des territoires Isère
CHALVIN Jean – Commune de La-Garde-en-Oisans
CHAMOND Denis – Association des propriétaires chalets du Poursollet
COIN Sonia – Communauté de communes de l'Oisans
COLOMBET Xavier - Fédération départementale des associations agréées pour la pêche et la protection du milieu aquatique Isère
COUILLOU François – Parc naturel national des Écrins
DELACOUR Lucille – Syndicat mixte des bassins hydrauliques de l'Isère / UT Romanche
DUPONT Gilbert – Commune de Livet-et-Gavet
DUSSERT-RICHEBOEUF Julie - Conseil régional Auvergne Rhône Alpes
FAURE Elvia – Conseil régional Auvergne Rhône Alpes
FAURE Nicole – Commune d'Ornon – Communauté de communes de l'Oisans
GARCIA-BERTHOD Alain - Syndicat du Petit Galbert
GIRARD Didier – APAO
GOFFMAN Georges – Commune du Bourg d'Oisans
GROSSET-JANIN Marine – Commune de la Grave
GUGLIELMI Jean-Noël - Commission syndicale Gavet-Clavaux
MALAUVÉ Emilien – Conseil départemental de l'Isère
MANSOURI Maurice - SDIS Isère
MARCIAU Roger – Association Gentiana
MAUGIRON Gilbert – Commune de Valbonnais
MERMOUD Sarah – Parc naturel national des Écrins
MICHEL Bernard – Commune de Mizoën
NICOLUSSI-CASTELLAN Maurice – Commune de Oulles
NOYREY Jean-Yves - Conseil régional Auvergne Rhône Alpes
OUGIER Irène – Commune de Besse
PAGANO Audrey – Conservatoire d'espaces naturels d'Isère
PINEL Jean-Marie - Syndicat du Petit Galbert
PRUVOST Angélique – Association Drac Nature et France Nature Environnement Isère
RIBERT Myriam - Conseil régional Auvergne Rhône Alpes
SPITERI Margo – Office national des forêts
STRAPPAZZON Gilles – Syndicat mixte des bassins hydrauliques de l'Isère – CLE – CD 38
TAUPIAC Jean-Marc – LPO Auvergne Rhône Alpes Direction Isère
TOMMASI Serge – Commune de Clavans-en-Haut-Oisans
VILLARET Arlène - Chalets de la Barrière

Excusés

BLANC André – Commune de Chantepérier
BUISSON Morgane – Syndicat mixte des bassins hydrauliques de l'Isère
CHATTARD Arnaud – Commune de Lavalens – Communauté de communes de la Matheysine
CLE Drac Romanche
COLLAUD Alain – Commune de La Morte
Conseil municipal de la commune de La Grave
DOLGOPYATOFF BURLET Céline – Conseil départemental de l'Isère
LAUER Estelle - Fédération départementale des chasseurs de l'Isère
Office français de la biodiversité
PELLISSIER Denis – CNPF
THEYSSET Chantal – Commune de Villard-Reymond
TRAUTMANN David - Agence de l'Eau RMC

Cette réunion du comité de pilotage (COPIL) est dédiée à la désignation de la présidence des COPIL. Elle fait également le retour sur l'animation des sites en 2024 et les perspectives 2025.

En ouverture de séance, Mme Nicole FAURE (Vice-présidente en charge de l'environnement de la CCO et présidente du COPIL Taillefer) et M Jean-Yves NOYREY (Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes), ont souhaité la bienvenue aux membres du comité et ont introduit la nouvelle chargée de mission Animatrice Natura 2000 Myriam RIBERT.

Ordre du jour

1. Cadres et préalables
2. Bilan de l'animation sur les sites en 2024
3. Présentation des modalités de déploiement de la politique régionale Natura 2000 et élection des Présidents de COPIL
4. Perspectives 2025



1. Cadres et préalables

● Natura 2000, qu'est-ce que c'est ?

Le réseau Natura 2000, constitué d'un **ensemble de sites naturels, terrestres et marins**, vise à assurer la survie à long terme des espèces et des habitats particulièrement menacés, à forts enjeux de conservation en Europe. L'objectif de la démarche européenne, fondée sur les directives Oiseaux et Habitats faune flore, est double :

- **la préservation de la diversité biologique et du patrimoine naturel** : le maintien ou le rétablissement du bon état de conservation des habitats et des espèces s'appuie sur le développement de leur connaissance ainsi que sur la mise en place de mesures de gestion.
- **la prise en compte des exigences économiques, sociales et culturelles, ainsi que des particularités régionales** : les projets d'aménagements ou les activités humaines ne sont pas exclus dans les sites, sous réserve qu'ils soient compatibles avec les objectifs de conservation des habitats et des espèces.

La France privilégie une gestion concertée des sites Natura 2000, impliquant les acteurs locaux dans des **comités de pilotage (COPIL)**. Elle a fait le choix d'une approche contractuelle et volontaire, permettant aux propriétaires de s'engager via des contrats et des chartes.

- **Les sites Natura 2000 de l'Oisans :**

L'Oisans compte six sites Natura 2000, dont quatre sites portés et animés par la Communauté de Communes de l'Oisans entre 2021 et 2024. Ces derniers s'étendent sur 14 400 ha et concernent 21 communes, dont 16 situées en Oisans et 5 communes en Matheysine.

2. Bilan de l'animation sur les sites en 2024 (Maud Balme - CCO)

La Communauté de Communes de l'Oisans présente un bilan synthétique de l'animation sur l'année 2024 avec quelques actions phares :

- **Col d'Ornon - Bunias d'Orient (espèce exotique envahissante) :** Un suivi du Bunias d'Orient, très présent sur le territoire matheysin, est réalisé chaque année sur la partie nord (Oisans) du site Natura 2000 du **Col d'Ornon**, avec quatre placettes d'observation. Chaque année, un chantier participatif d'arrachage est organisé par la mairie d'Ornon, le Parc National des Écrins et Natura 2000. Plusieurs parcelles font l'objet d'un suivi scientifique mené par Gentiana et la Chambre d'Agriculture. Par ailleurs, un groupe de travail "Bunias" a été mis en place en Isère pour mutualiser les connaissances et les expériences.
- **Plaine d'Oisans – Suivi écologique Sonneurs à ventre jaune :** En novembre 2022, des travaux de restauration ont été effectués sur plusieurs mares aux Alberges en partenariat avec la LPO : deux ont été restaurées et cinq nouvelles ont été créées. Depuis, les suivis effectués ont permis de capturer 20 individus en 2023 et 25 en 2024, soit plus du double qu'en 2022. La présence d'œufs et de têtards atteste d'une reproduction réussie sur ces sites. La LPO souligne qu'un travail sur la diversité génétique des populations a été entrepris. Des suivis et actions de restauration sont réalisés par le CD38 sur l'ENS de Vieille Morte.
- **MAEC :** En 2023, six groupements pastoraux se sont engagés dans la Mesures Agro-Environnementale et Climatique (MAEC) « Amélioration de la gestion des surfaces herbagères par le pâturage ». En 2024, 14 exploitants individuels se sont engagés sur une ou plusieurs MARC, couvrant environ 478 hectares et 5 kilomètres de haies.
- **Emparis-Ferrand/Taillefer - Fréquentation des sites :** La fréquentation des sites est en augmentation depuis 2016, avec un pic en 2020. Pour 2024, les comptages révèlent : 16 748 visiteurs sur le plateau du Taillefer (juin-septembre) et 31 611 visiteurs sur le plateau d'Emparis (juin-septembre). La question des itinéraires proposés par les sites web est abordée mais également la question de la gestion des flux sur la route du hameau du Poursollet. Une étude est en cours. La Communauté de communes de la Matheysine travaille avec un bureau d'étude.
- **Emparis-Ferrand/Taillefer - Signalétique et réglementation :** Pour renforcer la sensibilisation des visiteurs, huit panneaux d'entrée de sites ont été installés sur les sites du Taillefer et d'Emparis-Ferrand. Ils marquent physiquement l'entrée dans des espaces naturels protégés reconnus pour la présence d'espèces rares, menacées et protégées, et les signalent auprès des visiteurs. Depuis 2023, des arrêtés municipaux ont été pris et une nouvelle réglementation a été mise en place sur les plateaux du Taillefer et d'Emparis, dans le but de cadrer les activités de loisir estivales sur ces espaces naturels très fragiles. Un panneau pédagogique expliquant la réglementation met en lien cette dernière avec les espèces et habitats concernés a été installé au niveau du Gué sur le Plateau d'Emparis et des balises réglementaires ont été implantés pour informer les randonneurs.

- **Emparis-Ferrand - Protection du marais du Rif Tort** : Ce marais est classé en Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope (APPB). Il abrite une flore exceptionnelle avec des espèces relictuelles rares telles que l'Avoine odorante et la Laîche bicolore. Afin d'assurer sa préservation, des travaux de mise en défens de la zone ont été réalisés durant l'automne. Le CEN Isère informe qu'une étude sur les interactions « pâturage et zones humides en alpage » est menée sur le site avec la Fédération des Alpages de l'Isère depuis 2021.
- **Sensibilisation et animations** : Diverses animations Natura 2000 ont été mises en place pour informer le public : réunions, randonnées commentées, et événements éducatifs. Durant l'été 2024, une équipe de sensibilisateurs de quatre personnes recrutées par la CCO (2 sensibilisateurs de juin à septembre + 2 emplois jeunes en juillet / 2 en août) a été mobilisée sur le terrain. Cette présence a permis de sensibiliser 3 165 personnes et de prévenir 120 infractions. Par ailleurs, en 2024, deux sensibilisatrices étaient aussi sur les sites : une recrutée par Drac Nature sur le Taillefer et une par la commune de La Grave sur Emparis. Enfin, des animations ont été organisées dans les refuges et à la Maison des Alpages pour sensibiliser différents publics.

3. Présentation des modalités de déploiement de la politique régionale Natura 2000 et élection des Présidents de COPIL (Région AURA)

Présentation, par la Région, des modalités de déploiement de la nouvelle politique régionale Natura 2000 votée les 29-30 juin 2023

Voir diaporama en pièce jointe

Organisation, par la Région en tant qu'autorité administrative, de l'élection de la présidence des COPIL par les représentants élus du collège des collectivités territoriales et de leurs groupements

- **Rappel du contexte** : Ces quatre sites étaient portés et animés par la Communauté de Communes de l'Oisans jusqu'au 31 décembre 2024. Dans le cadre de la prise de compétence Natura 2000, une nouvelle organisation est mise en place par la Région (cf. présentation citée ci-dessus). En ce sens, dans la nouvelle organisation régionale pour Natura 2000, ces quatre sites sont souhaités en sites emblématiques portés et animés par la Région.
Des consultations écrites ont été organisées du 10 janvier au 07 février 2025 afin de faire voter les collèges des collectivités et de leurs groupements afin de faire élire la structure porteuse. Au terme de ces consultations, le Conseil régional Auvergne Rhône Alpes a été désigné comme structure porteuse des quatre sites jusqu'au 31 décembre 2027 (selon la délibération du 20 octobre 2023).
Il est donc nécessaire de désigner les présidents des comités de pilotage jusqu'au 31 décembre 2027 (afin d'être concomitant avec la désignation de la structure porteuse).
- **Rappel sur les règles de désignation (selon article L414-2 du Code de l'environnement)** : Les Présidents du COPIL sont désignés par et parmi les représentants du collège des collectivités territoriales et de leurs groupements. Le Président du COPIL est désigné en son nom propre. A défaut de candidature, c'est la Région, autorité administrative, qui assure le rôle de structure porteuse et la présidence du COPIL.
Une élection à la majorité des élus présents et à main levée est proposée. Il n'y a pas de quorum requis par le Code de l'environnement.

Election du Président de COPIL du site FR8201753 « Forêts, landes et prairies de fauche des versants du col d'Ornon »

Collectivités territoriales et de leurs groupements pouvant participer au vote :

<u>Présents</u> :	• Conseil régional Auvergne Rhône Alpes • Conseil départemental Isère
-------------------	--

	• Syndicat mixte des bassins hydrauliques de l'Isère • Communauté de communes de l'Oisans • Commune de Valbonnais • Commune de Oulles • Commune d'Ornon • Commune du Bourg d'Oisans
--	--

Elvia FAURE, service Région, informe de la candidature de M. Jean-Yves NOYREY comme Président de COPIL pour la période du 25/03/2025 au 31/12/27.

A l'unanimité, les élus présents représentant 8 votes, désignent M. Jean-Yves NOYREY comme Président de COPIL du site Natura 2000 FR8201753 « Forêts, landes et prairies de fauche des versants du col d'Ornon », pour la période du 25/03/2025 au 31/12/27.

Election du Président de COPIL du site Elections pour le site FR8201735 « Landes, tourbières et habitats rocheux du massif du Taillefer »

Collectivités territoriales et de leurs groupements pouvant participer au vote :

<u>Présents :</u>	• Conseil régional Auvergne Rhône Alpes • Conseil départemental Isère • Syndicat mixte des bassins hydrauliques de l'Isère • Communauté de communes de l'Oisans • Commune de Livet-et-Gavet • Commune de Oulles • Commune d'Ornon
-------------------	---

Elvia FAURE, service Région, informe des candidatures de Mme. Nicole FAURE et de M. Jean-Yves NOYREY. Une co-présidence du COPIL est proposée pour la période du 25/03/2025 au 31/12/27.

A l'unanimité, les élus présents représentant 7 votes, désignent Mme. Nicole FAURE et M. Jean Yves NOYREY comme co-présidents de COPIL du site Natura 2000 FR8201735 « Landes, tourbières et habitats rocheux du massif du Taillefer » pour la période du 25/03/2025 au 31/12/27.

Election du Président de COPIL du site Elections pour le site FR8201736 « Marais à laiche bicolore, prairies de fauche et habitats rocheux du vallon du Ferrand et du plateau d'Emparis »

Collectivités territoriales et de leurs groupements pouvant participer au vote :

<u>Présents :</u>	• Conseil régional Auvergne Rhône Alpes • Conseil départemental Isère • Syndicat mixte des bassins hydrauliques de l'Isère • Syndicat intercommunal d'études et de programmation pour la Vallée du Ferrand • Communauté de communes de l'Oisans • Commune de Mizoën • Commune de Clavans-en-Haut-Oisans • Commune de Besse
-------------------	---

Elvia FAURE, service Région, informe de la candidature de M. Jean-Yves NOYREY. En séance M. Bernard MICHEL propose sa candidature à la présidence du COPIL. Une co-présidence du COPIL est proposée pour la période du 25/03/2025 au 31/12/27.

A l'unanimité, les élus présents représentant 8 votes, désignent M. Bernard MICHEL et M. Jean Yves NOYREY comme co-présidents de COPIL du site Natura 2000 FR8201736 « Marais à laiche bicolore, prairies de fauche et habitats rocheux du vallon du Ferrand et du plateau d'Emparis » pour la période du 25/03/2025 au 31/12/27.

Election du Président de COPIL du site Elections pour le site FR8201738 « Plaine de Bourg-d'Oisans et ses versants »

Collectivités territoriales et de leurs groupements pouvant participer au vote :

<u>Présents :</u>	• Conseil régional Auvergne Rhône Alpes • Conseil départemental Isère • Syndicat mixte des bassins hydrauliques de l'Isère • Communauté de communes de l'Oisans • Commune de Bourg d'Oisans • Commune de la Garde
-------------------	---

Elvia FAURE, service Région, informe des candidatures de M. Georges GOFFMAN et de M. Jean-Yves NOYREY. Une co-présidence du COPIL est proposée pour la période du 25/03/2025 au 31/12/27.

A l'unanimité, les élus présents représentant 6 votes, désignent M. Georges GOFFMAN et M. Jean-Yves NOYREY comme co-présidents de COPIL du site Natura 2000 FR8201738 « Plaine de Bourg-d'Oisans et ses versants » pour la période du 25/03/2025 au 31/12/27.

4. Perspectives 2025

- **Arrivée de Myriam Ribert** qui a pris ses fonctions de chargée de mission Natura 2000 pour les sites emblématiques de l'Oisans le 17 mars 2025. Elle est basée à la Communauté de communes de l'Oisans et sa prise de poste s'inscrit dans la volonté de continuer les actions engagées avec les acteurs du territoire : communication, sensibilisation, animations, signalétique. Elle poursuivra également les inventaires/suivis avec les différents partenaires (PNE, LPO, Gentiana).
Myriam Ribert
Chargée de mission sites emblématiques Natura 2000 de l'Oisans
Unité sites emblématiques Natura 2000
Direction de l'environnement et de l'écologie positive (DEEP)
Tél. : 04 26 73 39 78
Port. : 06 20 12 87 28
myriam.ribert@auvergnerhonealpes.fr
- **Sensibilisation** : La préparation de la saison estivale animations/sensibilisation a commencé et le recrutement des sensibilisateurs est en cours.
- **Réalisation d'aménagements de mise en défens sur les secteurs des lacs d'Ornon sur le site du Taillefer** : l'objectif est de canaliser la fréquentation et de limiter les piétinements sur ce secteur où de nombreuses zones humides sont très fragiles. Un chantier est prévu courant du mois de juin pour délimiter la zone de bivouac et bloquer les sentes sauvages (potelets, cordelettes, plaquettes d'information « rester sur le sentier »).
- **Suivi de l'Arrêté Préfectoral de Protection des Habitats Naturels (APHN) sur le Taillefer**, site ciblé dans la Stratégie Aire Protégée Isère. En complémentarité des outils Natura 2000, ce travail mené par la DDT38 s'inscrit en complémentarité des outils Natura 2000, ayant pour objectif une protection forte du site. Les communes d'Oulles, Ornon et Livet-et-Gavet ont délibéré en novembre 2024. Suivi de la prise d'APHN (Arrêté Préfectoral de Protection des Habitats Naturels) sur le site du Taillefer.
- **Contrats forestiers et contrats « ni-ni »** : réouverture des contrats forestiers fin 2025, après trois années sans financements. Possibilité de mettre en place des contrats de type « arbres sénescents ». Le dispositif de contrats ni-ni peut permettre d'engager de nouvelles actions.
- **Révision du DOCOB du col d'Ornon** : le DOCOB actuel, datant de 2011, nécessite une mise à jour. Une enveloppe budgétaire a été allouée à l'actualisation/la révision des DOCOB et une priorité sera donnée au site du col d'Ornon. La mise à jour de la partie diagnostic sera poursuivie.